



ÉLECTIONS AU COMITÉ DIRECTEUR

Comité Départemental d'Indre et Loire de Basket Ball

Assemblée Générale du 14 Juin 2024

« Annexes »

Information sur l'Objet et le rôle du comité départemental d'Indre et Loire de Basket Ball

Article 4 des Statuts du Comité Départemental : Objet

- 1) La présente association a pour objet :
 - de représenter la FFBB dans le ressort territorial défini ci-dessus,
 - de mettre en œuvre la politique fédérale et d'assurer l'exécution des missions que lui confie la FFBB dans le cadre de la délégation qui lui est accordée, à savoir principalement de :
 - Organiser et développer le Basket-ball 5x5 et 3x3 au niveau départemental conformément aux directives fédérales et de la direction technique nationale, et dans la limite de la délégation accordée par celle-ci.
 - Organiser des compétitions de Basket-ball de toutes natures au niveau départemental.
 - Diffuser et publier toute documentation et/ou règlements, relatifs à la pratique du Basket-ball.
 - Organiser des cours, des conférences, stages, examens et formations dans le cadre du plan de formations de la FFBB.
 - D'une manière générale, sous la tutelle de la FFBB, de mener toutes actions tendant à développer, promouvoir le Basket-ball au niveau départemental et contribuer au développement et à la promotion des Equipes de France jeunes et seniors.
- 2) Le Comité Départemental dispose d'une personnalité juridique propre et jouit de l'autonomie administrative et financière. Néanmoins, il demeure sous le contrôle de la Fédération et doit exercer les pouvoirs délégués conformément à la convention de délégation renouvelée au terme de chaque olympiade et dans le respect de la politique et des orientations fédérales.
- 3) Il reconnaît avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de la FFBB et s'engage à les respecter.

De même, il s'engage à se conformer au respect des décisions prises par les différents organes et instances de la FFBB dans le cadre de leurs compétences.

Il s'interdit toutes discussions ou manifestations présentant un caractère racial, politique ou confessionnel. L'association s'interdit toute discrimination.

Il assure le respect de la liberté d'opinion et des droits de la défense.

Il s'engage à veiller au respect des dispositions du contrat d'engagement républicain issu de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et annexé aux présents statuts.
- 4) Conformément aux dispositions du Code du sport, ses activités sont couvertes par un contrat d'assurance, souscrit par la FFBB et garantissent notamment, sa responsabilité civile, celle de ses préposés salariés ou bénévoles et celles des pratiquants.

Tout contrat d'assurance complémentaire peut être conclu par le Comité Départemental lui-même.



ÉLECTIONS AU COMITÉ DIRECTEUR

Comité Départemental d'Indre et Loire de Basket Ball

Assemblée Générale du 14 Juin 2024

« Annexes »

Article 11 des Statuts du Comité Départemental : Rôle du Comité Directeur

- 1) Le Comité Directeur est chargé de la mise en œuvre de la politique du Comité Départemental en conformité avec la politique et les orientations définies par la FFBB.
- 2) Il peut faire des propositions d'orientation qui seront validées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- 3) Il rend compte devant l'Assemblée Générale Ordinaire des actions menées par le Comité Départemental et de la situation financière.
- 4) Il désigne le Bureau.
- 5) Il désigne en son sein les représentants à parité [femme(s)/homme(s)] du Comité Départemental à l'Assemblée Générale Elective de la FFBB, et ce pour toute la durée de la mandature concernée. Le nombre de délégués ainsi que leurs suppléants sont déterminés dans les statuts et règlements fédéraux. En cas de vacances, démission, incapacité etc. le Comité Directeur pourra procéder à une nouvelle désignation.
- 6) Le Comité Directeur exerce l'ensemble des attributions qui ne sont pas expressément confiées à un autre organe du Comité Départemental par les présents statuts et/ou les règlements de la FFBB.
- 7) Le Comité Directeur est notamment compétent pour adopter les différentes dispositions réglementaires relatives aux compétitions départementales, dont le Comité Départemental a en charge l'organisation et la gestion.
- 8) Le Comité Directeur, sur proposition du Président du Comité Départemental, détermine, à chaque mandature, le nombre de commissions, élit leurs Présidents et fixe leurs attributions dans le respect des règles fédérales et de la convention de délégation.
- 9) Les délibérations du Comité Directeur relatives aux acquisitions, ventes, échanges et aliénations d'immeubles nécessaires au but poursuivi par le Comité Départemental, constitutions d'hypothèques sur lesdits immeubles, baux excédant neuf années, aliénations de biens rentrant dans une dotation, s'il en existe, et les emprunts à contracter doivent être approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire.
- 10) Il arrête les comptes de l'exercice clos qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire. Dans sa séance la plus proche de la fin de l'exercice, il arrête le budget prévisionnel de l'exercice suivant qui sera soumis à l'Assemblée Générale.
- 11) Il arrête l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Fait à Parçay-Meslay : le 08 Avril 2024

La Secrétaire Générale

Anne Hoyaux